

Page : 1/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

### Code du produit:

03102000

UFI: M2V0-M06E-3003-6X4K

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation Emploi de la substance / de la préparation Aérosol d'imprégnation pour textiles

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH Münchener Straße 75 D-86633 Neuburg (Donau) Tel.: ++49 (0)8431/53-0

### Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse: ESA Maritzstr.47 CH-3401 Burgdorf E-Mail: info@esa.ch Tel. 03 44 29 00 21 Fax. 03 44 29 02 97

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245 ) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater

sous l'effet de la chaleur.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger







GHS02

2 GHS07

GHS09

### Mention d'avertissement Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

### Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2



Page : 2/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

#### Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 1)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description: Préparation de gaz comprimé et solvant avec additifs

Numéro CE: 920-750-0	Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	50-<75%
Reg.nr.: 01-21194/3851-33-xxxx	Numéro CAS alternatif: 64742-49-0	
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol	3-<5%
Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32-xxxx	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Numéro CAS alternatif: 64742-48-9      Flam. Liq. 3, H226;	3-<5%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics Numéros CAS alternatifs: 90622-57-4, 64742-48-9 Flam. Liq. 3, H226;  \$\sqrt{\$}\ Asp. Tox. 1, H304	1-<3%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<3%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-<3%

## Indications complémentaires:

Mélange d'hydrocarbures : Teneur en benzène : <0,1%

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR



Page : 3/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements sales

#### Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Vertiges

Nausées

Fatigue

Rougeurs, assèchement et crevassement de la peau

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Eau pulvérisée

### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)



Page : 4/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 3)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage:

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

### Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  CAS: 106-97-8 n-Butane		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
CAS: 74-98-6 propane		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1000 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm	
CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm	

ite page 5)



Page : 5/11

Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020 Date d'impression : 29.10.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

		(suite de la page 4)
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm B SSc;	
CAS: 75-28-5 isol	butane	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
CAS: 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm Peau	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm D;	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m³, 50 ppm	
WGW (Pays-Bas)	Valeur à long terme: 300 mg/m³, 48 ppm	

### Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019 VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL	DNEL		
Hydrocarb	ures, C	C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	
Oral	DNEL	699 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)	
Dermique	DNEL	699 mg/bw/day (consumer) (longterm systematic effects)	
	DNEL	773 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)	
Inhalatoire	DNEL	2.035 mg/m³ (worker) (longterm systematic effects)	
	DNEL	608 mg/m³ (consumer) (longterm systematic effects)	
CAS: 67-63	3-0 pro	pane-2-ol	
Oral	DNEL	26 mg/kg (consumer) (chornic effects (1d))	
Dermique	DNEL	319 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))	
		888 mg/kg (worker) (chronic effects (1d))	
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m³ (consumer) (chronic effects)	
		500 mg/m³ (worker) (chronic effects)	
Hydrocarb	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		
Oral	DNEL	300 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)	
Dermique	DNEL	300 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemiEffects)	
		300 mg/kg bw/day (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)	
Inhalatoire	DNEL	900 mg/m³ (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)	
		1.500 mg/m³ (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)	

	1.500 mg/m (worker) (OntomeExposure, dystermeEnects)				
PNEC	PNEC				
	CAS: 67-63-0 propane-2-ol				
PNEC	PNEC   140,9 mg/l (sporadic release)				
	2.251 mg/l (STP)				
	140,9 mg/l (water (fresh water))				
	140,9 mg/l (water (sea water))				
PNEC	28 mg/kg (gro)				
	552 mg/kg (sediment)				

(suite page 6)



Page: 6/11

Date d'impression: 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 5)

#### Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Grenzwerte am Arbeitsplatz

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

### Equipement de protection individuel:

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

### Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,45 mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥480min)

Protection des yeux: Lunettes de protection

[EN 166]

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol Couleur: Incolore Caractéristique Odeur: Seuil olfactif: Non déterminé.

Non applicable. valeur du pH:

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 - 165 °C

(Données sur le principe actif)

Point d'éclair <10 °C

(Données sur le principe actif)

(suite page 7)



Page : 7/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

	(suite de la p
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol.% (Données sur l'ingrédient principal) 1,5 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)
Supérieure:	7,7 Vol.% (Données sur l'ingrédient principal) 10,9 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,75 - 0,76 g/cm³ (DIN 51757) (Données sur le principe actif)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Cinématique à 40 °C:	<20,5 mm²/s
	(Données sur le principe actif)
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.
- 10.4 Conditions à éviter

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

- 10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.800 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>23,3 mg/l (Ratte) (OECD 403)
CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6 h	>25 mg/l (rat) (OECD 403)
		(suite page 8'

ge 0)



Page: 8/11

Date d'impression: 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

		(suite de la page 7)	
Hydrocarb	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50/4d	>4.951 mg/l (rat) (OECD 403)	
Hydrocarb	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5.000 mg/m³ (rat) (OECD 403)	
Hydrocarb	Hydrocarbons, C11-C13,isoalkanes, < 2% aromatics		
Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (lapin)	

### Effet primaire d'irritation:

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Occasionne une légère irritation de la peau en cas d'exposition prolongée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer de légers troubles oculaires de courte durée.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérigènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics		
LL50 / 96h	>13,4 mg/l (Regenbogenforelle)	
EL50 / 48h	3 mg/l (Daphnia magna)	
EL50 / 72h	10-30 mg/l (Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata)	
NOELR 72 h	10 mg/l (Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata)	
CAS: 106-97-8 n-Butane		
LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)	
EC50 / 4 d	7,71 mg/l (al)	
CAS: 74-98-6 propane		
LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)	
EC50 / 96 h	7,71 mg/l (algae)	
	(suite page	



Page : 9/11

Date d'impression : 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

	(suite de la pag		
CAS: 67-63-0	propane-2-ol		
LC50 / 96h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)		
LC50 / 24h	9.714 mg/l (daphnia)		
EC50	>100 mg/l (bacteria)		
EC50 / 72h	>100 mg/l (al)		
Hydrocarbon	s, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		
LL50 / 96h	>10-<30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
EL50 / 48h	>22-<46 mg/l (Daphnia magna)		
EL50 / 72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
NOELR 72 h	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
Hydrocarbon	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics		
LLO 96 h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
NOEC/NOEL	0,011 mg/l (Daphnia magna) (21d)		
NOELR 72 h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
NOELR 21d	≥1 mg/l (Daphnia magna)		
ELO 48 h	1.000 mg/l (Daphnia magna)		
ELO 72 h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
CAS: 75-28-5	isobutane		
LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)		
EC50 / 4 d	7,71 mg/l (algae)		
12.2 Persistance et dégradabilité			
CAS: 67-63-0 propane-2-ol			
Biodegradiation 53 %			
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			
Biodegradiation	on 89 % (28d)		

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Non applicable.

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

### Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

### Catalogue européen des déchets

Elimination/ produit + Elimination / emballage non nettoyé

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS IMDG AEROSOLS

(suite page 10)



Page: 10/11

Date d'impression: 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 9) IATA AEROSOLS, flammable 14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR** 2 5F Gaz. Étiquette 2.1 IMDG, IATA Class 2.1 Label 2.1 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA néant 14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant: non applicable en raison de la taille d'emballage =<5l 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur voir points 6 -8 Attention: Gaz. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. Indications complémentaires de transport: **ADR** Quantités limitées (LQ) 1L 2 Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

### Ordonnances européennes :

"Règlement type" de l'ONU:

EC/1907/2006 (REACh) EC/1272/2008 (CLP) EC/648/2004

### Prescriptions nationales:

### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

#### Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

(suite page 11)



Page : 11/11

Date d'impression: 29.10.2020 Numéro de version 2.03 Révision: 25.08.2020

Nom du produit: SONAX Imperméabilisant pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 10)

### Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(AwSV 18.04.2017)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008			
Aérosols	D'après les données d'essais		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.		

#### Acronymes et abréviations:

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1: Gaz inflammables - Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 2.02.

\* Données modifiées par rapport à la version précédente